

BE-A0523_708163_706285_FRE

Inventaire des archives du bureau de
l'enregistrement de Visé, 1886-1900



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Sommier de consistance des brevets.....	7
34/2 - 34/3 Sommier de consistance des brevets. 1886-1900.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Bureau de l'enregistrement Visé

Période:
1886 - 1900

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.1473

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 2.00
- Etendue inventoriée: 0.06 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents de plus de 100 ans sont librement communicables. Les documents de moins de 100 ans et de plus de 30 ans sont communicables aux parties concernées ou leurs ayants droit, à condition de fournir l'autorisation du receveur du bureau Sécurité juridique dont les archives sont issues pour obtenir une copie ou un extrait. Toute autre personne doit demander l'autorisation du receveur Sécurité juridique compétent et du juge de paix du canton dans lequel siège le bureau concerné.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'enregistrement de Visé.

HISTORIQUE

Le bureau de Visé est fondé le 1er janvier 1808; son ressort est limité au canton de Dalhem, devenu Visé en 1967.

En 1963, ce canton est amputé des communes de Fouron le Comte et Mouland, transférées au Limbourg et qui dépendent du bureau de Tongres II à partir de 1965.

A partir de 1970, les communes d'Eben-Emael, Haccourt, Hermalle sous Argenteau, Lanaye, Lixhe et Wonck sont détachées du bureau de Fexhe Slins et rattachées à celui de Visé.

Depuis la fusion des communes en 1977, le ressort du bureau de Visé s'étend aux nouvelles entités de Bassenge, Dalhem, Oupeye et Visé.

Contenu et structure

CONTENU

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

Description des séries et des éléments

I. SOMMIER DE CONSISTANCE DES BREVETS

34 /2	<i>34/2 - 34/3 SOMMIER DE CONSISTANCE DES BREVETS. 1886-1900.</i> 1886 - 1888.	1 volume
34 /3	1888 - 1900.	1 volume